

Experts - comptables



Publiée en février 2017, la dernière étude de la Dares sur les principales conventions collectives de branche permet de dresser un portrait statistique de l'emploi au sein des cabinets d'expertise comptable.

Au 31 décembre 2014, ces cabinets comptaient ainsi un peu plus de 135 000 salariés contre environ 134 000 en 2013, près d'un tiers d'entre eux exerçant dans une structure comptant moins de 10 salariés.

Le salarié type d'un cabinet d'expertise comptable est une femme (67 %), âgée de 30 à 49 ans (48 %), ayant le statut d'employé (60 %) ou de cadre (27 %) qui travaille à temps plein (77 %). Étant précisé que le recours à des contrats courts y est rare puisque seulement 4 % des salariés exercent leur activité sous contrat à durée déterminée.

Quant à la rémunération nette qui leur est allouée, elle s'établit, en moyenne et pour un équivalent temps plein, à 2 560 € par mois (2 520 € en 2013). Sachant qu'elle s'élève à 4 250 € pour les cadres, 2 240 € pour les professions intermédiaires et 1 870 € pour les employés.

Et force est de constater que l'expertise comptable demeure l'un des secteurs où l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est le plus important. En effet, ces dernières gagnent en moyenne 35 % de moins que leurs homologues masculins contre 19 % tous domaines d'activité confondus.

[Dares résultats n° 008 février 2017, « Portrait statistique](#)

[des principales conventions collectives de branche en 2014 ».](#)

© 2017 Les Echos Publishing